



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Station de neutralisation de FONT l'HERMITTE à RILHAC LASTOURS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 14 MARS 2023
N°01/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars 2023, à 18 heures 30, les membres du **Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : Mme Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Didier CHARPENTIER, Jean François GRANET, Mme Céline GROS, M. Xavier ABBADIE, Mme Marie AUFAURE, MM. Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Mme Nathalie BUISSON, MM. Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Pascal THEILLET, Jean Pierre CHAZELAS, Xavier HORTHOLARY, Mme Elodie FEIFER, MM. René PARAUD, Hubert DOUDET, Richard CRUVEILHER, Lies SWIDERSKI, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Rick JANSEN, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Roland GORY, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis RIBET, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Didier GRABIAUD, Dominique MARQUET, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Mmes Agnès VARACHAUD, Eric DOMBRAY, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : M. Emmanuel BAUDET, Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Alain FAVRAUD, Jean Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Chantal TARNAUD, Christophe USCAIN, Nicolas ANDRIEUX, Mme Elodie CLEMENT, M. Frédéric MECHIN, Mme Christelle PEYROT, MM. Anthony RICQ, Jacques BERNIS, Alain BOURION, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Bernard SAUVAGNAC, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, Frédéric LAPEYRONNIE, Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Guillaume ANTENOR, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Fernand LAVIGNE, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Eric GERVEIX, Mmes Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ et MM. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

Soixante-neuf membres composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale - Changement de délégués

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 décembre 2021
- C) Changement de délégués

II. Avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence eau potable suite à l'adhésion de la commune de Saint Mathieu

III. Rapports de présentation des Travaux des commissions

- A) Commission des travaux du Mercredi 1er Mars 2023
- B) Commission consultative du Mercredi 1er Mars 2023

IV. Débat sur les orientations budgétaires 2023

- A) Analyse rétrospective
- B) Gestion de la dette
- C) Etude prospective
- D) Données financières relatives aux ressources humaines

V. FINANCES : Souscription d'un emprunt pour les travaux de modernisation et rénovation de l'usine de traitement de Solignac : Réalisation d'un emprunt

VI. Délégation d'attributions et de fonctions

- A) Délégations et attributions au Bureau
- B) Délégations et attributions au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante-neuf membres** composent l'assemblée de ce jour et **3 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. **Pierre PETILLON**, délégué titulaire de la Communauté de Commune du Val de Vienne, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 2022**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler. A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Modification de la liste des délégués du comité syndical suite à l'intégration de la commune de MEUZAC Par arrêté préfectoral du 13 Janvier 2023, la commune de MEUZAC a été autorisée à adhérer au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE. Conformément aux nouveaux statuts du Syndicat intégrant l'extension du périmètre syndical, la commune de MEUZAC a ainsi désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical.

Commune et nom du Maire	Nom et prénom des membres ou délégués	D. T. / D. S.
MEUZAC – 87380 Guy MONTET	MONTET Guy	D.T.
	JOUANNETAUD Patrick	D.T.
	REDON SARRAZY Maryvonne	D.S.
	QUINTARD Pascal	D.S.

Le Président souhaite la bienvenue à ces nouveaux délégués.

Modification de la liste des délégués du comité syndical suite à l'intégration de la commune de MAGNAC BOURG

Par arrêté préfectoral du 13 Janvier 2023, la commune de MAGNAC BOURG a été autorisée à adhérer au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE. Conformément aux nouveaux statuts du Syndicat intégrant l'extension du périmètre syndical, la commune de MEUZAC a ainsi désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical.

Commune et nom du Maire	Nom et prénom des membres ou délégués	D. T. / D. S.
MAGNAC BOURG – 87380 <i>Jean Louis DUBOIS</i>	LOCHARD Eric	D.T.
	LORNAC Corine	D.T.
	DUBOIS Jean Louis	D.S.
	GORRY Roland	D.S.

Le Président souhaite la bienvenue à ces nouveaux délégués.

✓ **AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : approuve le contenu de l'Avenant n°1,

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer l'Avenant n°1 et à faire respecter les droits et obligations des différentes parties.

✓ **RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

- Compte rendu de la commission travaux du 1^{er} Mars 2023

Monsieur le Président donne la parole à Pascal THEILLET, Vice-Président en charge de la commission des travaux, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.



Rick JANSEN, délégué de la commune de la Roche l'Abeille, demande si les équipements prévus sur des parcelles privées dans le PPR de la Briance seront entretenus et par qui ?

Pascal DUBREUIL explique que les clôtures et les abreuvoirs déportés sur ces parcelles font l'objet de prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral de 2019 afin de limiter la dégradation de la ressource en eau de la « Briance » en amont du point de prélèvement du Syndicat.

Une convention d'entretien pourra être établie avec les propriétaires.

- Compte rendu de la commission consultative du 1^{er} mars 2023

✓ **AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE VISEE LE 10 NOVEMBRE 2016**

Etant encore en phase de négociations, Monsieur le Président indique le retrait de cette décision de l'ordre du jour.

✓ **PENALITE POUR OBJECTIF NON ATTEINT SUR LE RENDEMENT DE RESEAU EN 2021**

Séverine DUREISSEIX, Vice-Présidente en charge de la Commission Consultative, laisse la parole à David TONNELIER concernant cet objectif non atteint.



David TONNELIER explique que le rendement obtenu sur 2021 de 82,10 %, s'approche de l'objectif contractuel. Cela s'explique par une année 2021 avec de faible consommation sachant qu'une baisse de consommation peut engendrer une baisse du rendement. De plus, il y a eu sur 2022 l'intégration de la commune de Saint-Mathieu qui présente un faible rendement de réseau, même si celui-ci n'a pas été repris dans les objectifs contractuels globaux.

David TONNELIER laisse la parole à Lionel FLEYTOUX pour expliquer les actions réalisées sur la commune de PANAZOL dans le cadre de la non application de la pénalité sur le rendement de réseau 2020.

Lionel FLEYTOUX explique l'investissement réalisé sur la commune de Panazol. Dans un premier temps, une grosse campagne de renouvellement des stabilisateurs de pression a été réalisée. La plus importante concerne une intervention réalisée avec succès de nuit à la Croix Finor sur une conduite de FONTE de DN 300 mm sur laquelle nous avons un transit de l'ordre de 3000 m³/jour. Lors de cette intervention, il a été également réalisé le changement du compteur par un débitmètre et la mise en service d'une picoturbine pour être autonome en alimentation électrique. De plus, des enregistreurs (loggers : débit/pression) ont été positionnés sur le réseau de PANAZOL pour détecter les fuites. Ces différentes investigations ont permis d'améliorer le débit de fuites sur cette commune passant d'un débit de fuites de 12 à 6-7m³/heure. De même, au niveau des volumes mis en distribution, un gain de 80 000 m³ a été constaté sur l'année 2022. Pour conclure, il explique que des réunions sont faites tous les 15 jours en se basant sur l'outil REZO + pour identifier les zones cartographiées des pertes en eau sur le territoire de VBG. La zone en rouge reste encore sur la commune de PANAZOL sur laquelle de nouvelles investigations vont être encore menées. Depuis ce jour, les 18 sondes financées par le Syndicat VBG sont en cours de paramétrage. Celles-ci permettent d'obtenir un suivi en continu des paramètres suivants : la turbidité, le chlore, le débit, la pression et la vitesse

Monsieur le Président demande l'avis de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : décide d'appliquer la pénalité d'un montant de 15 252,29 € pour non atteinte de l'objectif de rendement de réseau en 2021,

Article 2 : autorise Monsieur le Président à émettre un titre de recette à l'encontre du délégataire Le Service des Eaux des Trois Rivières (SE3r) et à faire respecter les droits et obligations des différentes parties.

✓ **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Vu la présentation du rapport par Gaston CHASSAIN, vice-président délégué aux finances ;

Considérant que le débat a porté sur **quatre phases** distinctes :

1° - Une analyse rétrospective de la structure financière portant sur une période de cinq ans (2018 - 2022) ;

2° - Une étude de la gestion de la dette au 1^{er} janvier 2023 ;

3° - Une étude prospective, visant à déterminer principalement la capacité d'investissement du Syndicat sur la période 2023 – 2027 ;

4° - Des données financières relatives aux ressources humaines qui comportent également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail sur la période 2018 – 2022.



Rick JANSEN, délégué de la commune de La ROCHE l'ABEILLE, constate que les plus gros consommateurs (les industriels) du Syndicat ont baissé leurs consommations. Est-ce que cette situation va continuer ainsi ? Est-ce que cette évolution a été prise en compte dans la prospective ?

Gaston CHASSAIN répond que ces consommations vont continuer à diminuer du fait de gros investissements réalisés par les établissements MADRANGE pour optimiser la chaîne de production et du départ imminent de la Laiterie des FAYES. Nous venons d'inaugurer la pose de la première pierre avec un déménagement possible en fin d'année 2023. Tous ces éléments sont pris en compte dans la prospective.





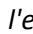

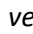






Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires, au titre de l'année 2023 et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

✓ **FINANCES : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE RENOVATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DE SOLIGNAC**

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de contracter un emprunt de 4 500 000,00 € pour le financement des travaux de modernisation et rénovation de l'usine de traitement d'eau potable de SOLIGNAC.

Article 2 : décide d'accepter la proposition de la Banque Postale pour un montant de prêt de 4 500 000 € selon les principales caractéristiques suivantes :

-  Score Gissler : 1A (Taux fixe simple)
-  Montant du contrat de prêt : 4 500 000,00 EUR
-  Durée du contrat de prêt : 30 ans
-  Objet du contrat de prêt : financer les travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de traitement de l'eau à Solignac
-  Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2053, cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
-  Montant : 4 500 000,00 euros
-  Versement des fonds : à la demande du syndicat jusqu'au 21/04/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
-  Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
-  Mode d'amortissement : constant
-  Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,72 %
-  Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
-  Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis : 50 jours calendaires
-  Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 4 500 €

Article 3 : autorise le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale,

Article 4 : dit que les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits au budget du Syndicat.



Monsieur Rick JANSEN, délégué de la commune de La ROCHE l'ABEILLE, explique qu'une durée de 30 ans lui semble longue car cela implique souvent des taux plus élevés et des montants d'intérêts importants. Est-ce qu'une durée d'emprunt plus courte ne serait pas avantageuse pour la collectivité ?

Monsieur le Président répond que des offres sur 20, 25 et 30 ans ont été analysées. L'offre reçue pour une durée de 30 ans était la mieux-disante pour le Syndicat tenant compte de notre structure budgétaire. Le remboursement sur 20 ans était trop important pour nos recettes actuelles et une durée de 30 ans d'emprunt est compréhensible pour un équipement que l'on va amortir sur 60 ans. Pour plus d'informations, il invite également M. JANSEN à se rapprocher des services du syndicat afin de voir le tableau comparatif des offres de prêts.

✓ **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

– Délégations et attributions au Bureau

- 1 – Demande de subvention : Sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle / Station de traitement des CROZES ;
- 2 – Demande de subvention : programme de travaux d'extensions et des modifications du réseau AEP sur les communes de ROYERES, GLANGES, SAINT PRIEST SOUS AIXE, SAINT YRIEIX LA PERCHE, SAINT HILAIRE BONNEVAL, SEREILHAC, SAINT VICTURNIEN, AIXE SUR VIENNE, ORADOUR-SUR-GLANE, PANAZOL, FEYTIAT, LA MEYZE et BOISSEUIL;
- 3 – Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau AEP sur les communes de CONDAT sur VIENNE, SAINT – VICTURNIEN, SAINT YRIEIX LA PERCHE, PANAZOL et ISLE;
- 4 – Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de dévoiement des canalisations AEP existantes en domaine privé sur les communes de PAGEAS, SAINT BRICE sur VIENNE, VERNEUIL sur VIENNE, FEYTIAT, ISLE et Saint MATHIEU ;
- 5 – Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux d'interconnexion du réseau AEP entre les villages de Frioul et Hautefaye sur la commune de MEUZAC ;
- 6 – Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections des captages situés à la Porcherie, la Croisille sur Briançe, Nexon et Glanges
- 7 – Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections du captage de la Briançe
- 8 - Ressources humaines : création d'un poste d'agent de maîtrise et modification du tableau des effectifs

– Délégations et attributions au Président

A) Prise d'eau Le Vigen - Installation d'une station d'alerte avec une bâche d'eaux brutes de 500 m3 - Avenants passés

Dénomination	Lot n°1 : Station d'alerte et équipements	Lot n°2 : Génie Civil
Attribution	SOPCZ – 87280 LIMOGES	SOTEC - 87000 LIMOGES
Montant initial du marché H.T.	354 318,62 €	743 492,03 €
Montant initial du marché T.T.C.	425 182,34 €	892 190,43 €
Date de notification du marché	05/05/2021	
Durée d'exécution du marché	3 mois de préparation et 6 mois de chantier	
Montant total H.T. Avenant n°1	-3 251,29 €	9 735,44 €
Montant total T.T.C. Avenant n°1	-3 901,54 €	11 682,53 €
Nouveau montant H.T. marché	351 067,34 €	753 277,47 €
Nouveau montant T.T.C. marché	421 280,81 €	903 872,96 €
Incidence avenant sur marché initial	-0.92 %	1.31

Le comité syndical prend acte de cette information

B) Finances – Ligne de trésorerie interactive de 1 500 000 €

Le comité syndical prend acte de cette information

C) Commandes passées

Entreprise	Objet	Montant TTC
PPS Collectivités	Mission d'assistance à la préparation du bilan quinquennal du contrat SE3R/VBG et à la mise en place de l'avenant n°7	16 680,00 €
	Mission d'assistance à la mise en place de l'avenant n°8	7 326,00 €

Le comité syndical prend acte de cette information

✓ **INFORMATION AUX DELEGUES**

Prochaine assemblée générale le mardi 04 avril 2023 à 18h30 au siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h36.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 14 mars 2023.